

PIERRE SANNER

Contribution à un mémorial du service colonial de statistiques 1923-1958

Journal de la société statistique de Paris, tome 135, n° 1 (1994),
p. 73-99

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1994__135_1_73_0

© Société de statistique de Paris, 1994, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

CONTRIBUTION À UN MÉMORIAL DU SERVICE COLONIAL DE STATISTIQUES 1923-1958

par Pierre SANNER

Les dix années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale ont vu le développement des méthodes et recherches statistiques dans les pays relevant du ministère des Colonies, puis du ministère de la France d'Outre-mer.

Ce développement et les organisations administratives qui en découlaient répondaient aux besoins de l'heure. Cette mise en œuvre a été facilitée par les financements du Fonds d'Investissement Économique et Social. Elle a pu être menée à bien grâce à la capacité d'adaptation et d'innovation des premiers pionniers. Il faut conserver en mémoire que l'œuvre de cette première génération a été ensuite poursuivie et pérennisée.

De leur côté, beaucoup de statisticiens de la première heure ont contribué ensuite à l'évolution de la structure du système statistique public national. Ils ont, de ce fait, tenu des responsabilités importantes, tout en insufflant l'esprit original et dynamique acquis le plus souvent à l'aube de leur carrière.

Que ceux d'entre vous qui, pour conserver cette mémoire, nous ont aidés dans cette recherche du passé, en soient chaleureusement remerciés.

P. SANNER

G. THÉODORE

MÉMORIAL : Monument commémoratif, selon l'une des acceptions reconnues par les dictionnaires de notre langue. Celui-ci est dédié aux statisticiens ayant œuvré aux « colonies », au temps où ces terres de la « France d'Outre-mer » avaient leur propre administration et ministère, un temps qui s'est achevé en octobre 1958.

NDLR : Cet article est le texte de présentation d'une brochure éditée en novembre 1993 par l'INSEE sous le même titre et qui contient des annexes extrêmement riches : 1. Notes biographiques sur les membres des services de Statistiques de la France d'Outre-mer de 1923 à 1958 ; 2. Organisation et effectif du Service de la Statistique Générale de l'Indochine au 31 décembre 1947 ; 3. Organisation et effectif du Service de Statistique du ministère de la France d'Outre-mer au 30 juin 1950 ; 4. Instructions ministérielles relatives aux services de Statistiques dans les Territoires d'Outre-mer ; 5. Enquêtes socio-économiques (1954-1958) ; 6. Bibliographie. Cette brochure a été complétée de catalogues des publications des Services de Statistique de la France d'Outre-mer, catalogues déposés à la bibliothèque centrale de l'INSEE.

CONTRIBUTION À UN MÉMORIAL DU SERVICE COLONIAL DE STATISTIQUES

Sa dédicace impose à un monument la forme d'un triptyque, la chronologie obligeant d'en consacrer :

- le premier panneau, au *Service de la Statistique Générale de l'Indochine française*, fondé en 1922,
- le second, au *Service de Statistiques du ministère des Colonies*, esquissé en 1933, consacré en 1943,
- le troisième, aux *Services de Statistiques des Territoires d'Outre-mer*, organisés, à partir de 1945, en Afrique Occidentale Française, en Afrique Équatoriale Française, au Togo, au Cameroun et à Madagascar. (*)

* **REMERCIEMENTS** : L'ébauche de ce Mémorial doit d'avoir été tentée à un appel de *Gérard Théodore* auquel ses déficiences ne sauraient pourtant être imputées, s'il en a fourni les matériaux les plus précieux et stimulé l'exploitation.

Avec une inlassable bonne volonté, contrastant avec la réserve de quelques autres, de nombreux survivants du S.C.S. nous ont prodigué leurs souvenirs : Mesdames *Batteur, Bonjour* et *Membolt*, Mesdemoiselles *Dom* et *Sombrun*, Messieurs *Arnaud, Beyer, Bonjour, Mullier, Prokoroff, Royer, Sanson-Carette* ; mention toute spéciale revenant aux contributions de Madame *Ficatier* et de Monsieur *Rosenfeld*.

REGRETS : Les nombreuses lacunes et, sans doute, les erreurs que comporte notre « contribution » tiennent, en partie, à notre impossibilité d'avoir pu recourir à des archives administratives (celles du Service Colonial de Statistiques n'ayant pu être retrouvées à l'INSEE), de consulter Journaux officiels et autres publications d'Outre-mer « délocalisés » à Aix-en-Provence.

ESPOIR : Notre souhait sera donc que ces malfaçons puissent être réparées.

CONTRIBUTION À UN MÉMORIAL DU SERVICE COLONIAL DE STATISTIQUES

PROLOGUE : LA STATISTIQUE COLONIALE SANS STATISTICIENS

En tout temps et en tout pays, toute administration a un grand appétit de données numériques pouvant contribuer à témoigner de son action, et cette voracité est à son comble chez les administrations métropolitaines à l'égard de leurs expansions ultramarines¹. L'Administration française n'échappe pas à la règle.

Sous l'Ancien Régime, il plaisait au Roi que ses sujets soient exactement dénombrés, et il semblerait qu'à leur dénombrement, les Gouverneurs des Colonies aient apporté plus de rigueur et de constance que leurs homologues de la métropole².

En des temps plus proches, mais alors que l'Administration de la Marine avait encore en charge celle des Colonies, leurs Gouverneurs se voyaient réclamer des « renseignements de statistiques » les plus divers. Ces injonctions furent, une première fois, codifiées en une volumineuse instruction du 25 février 1822. Elles devaient être souvent rappelées avant d'être à nouveau codifiées en une circulaire ministérielle du 15 février 1909, assortie d'instructions et de modèles de tableaux reproduits en une brochure de deux cent douze pages.

Des renseignements qu'elle recueillait, l'Administration de la Marine diffusait l'essentiel, notamment en des brochures intitulées « *États de population, de cultures et de commerce concernant les colonies françaises* » dont la première fut éditée en 1832³.

Sous la Troisième République, l'Office colonial, constitué en 1899, reçut pour mission et principale activité de rassembler et de publier tout ce que l'Administration coloniale pouvait produire de statistiques ; sa production fut si abondante et si variée que nulle bibliographie ne l'a jamais encore complètement inventoriée⁴.

Il faut bien convenir que ce flot de « statistiques » était de bien piètre qualité. La constatation en a été faite très tôt.

Affirmant, en un petit volume édité en 1886, alors que l'Administration des Colonies n'avait pas encore son autonomie, que « *La statistique est une boussole. En matière coloniale comme en toute autre question, elle joue un rôle prépondérant.* » Charles Cerisier n'en reconnaissait pas moins que, pour tenir leur rôle, les statistiques « coloniales » appelaient amélioration⁵.

1. Jésus de Nazareth naquit ainsi à Béthléem par obligation statistique imposée par une administration coloniale par excellence.

2. Cf. J. Dupaquier et E. Vilquin : « Le pouvoir royal et la statistique démographique ». Communication aux *Journées d'études sur l'histoire de la statistique*, INSEE, 23-25 juin 1976.

3. Le premier Annuaire statistique de la France parut, quarante-six ans plus tard, en 1878.

4. La mission de l'Office colonial fut poursuivie par les « Agences économiques des colonies », dont l'organisation a varié mais les statistiques publiées par leurs bulletins ne concernent guère que les échanges extérieurs des colonies.

5. La critique des statistiques coloniales françaises a été particulièrement faite par Bouvier, Ulmer et G. Bourmier s'agissant des statistiques d'avant le Service Colonial de Statistiques. Celle des statistiques postérieures reste à faire... ; elle ne manque pas de matières.

CONTRIBUTION À UN MÉMORIAL DU SERVICE COLONIAL DE STATISTIQUES

L'apparition tardive du « statisticien » dans l'Administration coloniale française ne peut donc être imputée à un mépris de la statistique. Elle tient plutôt à une autonomie financière qui limitait leurs services publics à leurs ressources propres.

Il n'étonnera pas, dès lors, que la première des colonies à s'attacher les services de statisticiens ait été la plus riche, l'Indochine. Le besoin d'une collecte ordonnée et d'une exploitation raisonnée de données contribuant à une connaissance de l'état et de l'évolution de la société et de l'économie, y fut particulièrement ressentie. C'est à le satisfaire que s'attachait l'*Essai d'Atlas Statistique de l'Indochine française* réalisé par Henri Brenier, chef du Service des Affaires Économiques du Gouvernement Général de l'Indochine. Sorti des presses de l'I.D.E.O. à Hanoï, en 1914, cet ouvrage présentait, en grand format, et en 262 pages et 38 cartes hors-texte, l'essentiel des données disponibles, en 1912, sur la climatologie, la démographie, l'enseignement, la santé, la justice, l'administration, les productions, le commerce extérieur, la monnaie et les finances publiques, ces données étant introduites et parfois commentées par des « notices » documentées¹. L'Indochine était prête à accueillir des statisticiens lorsque survint la Première Guerre mondiale.

1. La statistique générale de l'Indochine française

1.1. De la création du Service, en 1923, à la Guerre de 1939

Rendant hommage à Lucien March, auquel la France doit la véritable organisation de sa « statistique officielle », Henri Bunle rapporte que, sa retraite venue en 1921, il poursuivit cependant son action, s'attachant à la création de l'Institut de Statistique de l'Université de Paris et « contribuant à la création du service de statistique de l'Indochine »².

L'Indochine française avait alors pour Gouverneur Général Maurice Long, dont l'attention portée aux problèmes économiques a été aussi appréciée que la « politique indigène » ; il ne pouvait que répondre favorablement à la proposition de March, appuyée par celle du directeur de ses Services Économiques, l'Ingénieur des Mines André Lorcharde.

Le premier septembre 1922, le Ministre du Travail, dont dépendait alors la Statistique Générale de la France, mettait à la disposition du Ministre des Colonies, « en vue d'organiser le service de la statistique dans nos possessions d'extrême-orient », un statisticien de la S.G.F., *Fernand Laurence*³. C'est à ce premier statisticien colonial

1. Ces « notices » sont aujourd'hui le principal intérêt de l'*Atlas statistique* de Brenier. Les données numériques qu'il renferme sont, malheureusement, présentées, non en tableaux, mais en graphiques (88 au total), dont il est dit qu'ils sont l'œuvre de « dessinateurs ignorant la langue française ».

2. « ... n'étant pas aussi heureux en Afrique du Nord où des services ne furent créés qu'en 1943, après deux voyages de moi-même et de Carmille » ajoute Bunle.

Henri Bunle : À propos de l'article de A. Sauvy « Statistique Générale et Service national de Statistique de 1940 à 1944. *Journal de la Société de Statistique de Paris*, 3^e trimestre 1975, pp. 245-247.

3. Les informations biographiques recueillies sur les statisticiens cités sont rassemblées dans une *Annexe* non reproduite dans cet article.

CONTRIBUTION À UN MÉMORIAL DU SERVICE COLONIAL DE STATISTIQUES

que l'on doit l'organisation, parmi les services du Gouvernement Général, sis à Hanoi, de la *Statistique Générale de l'Indochine*.

Son « temps de séjour » expiré, Laurence devait rentrer en France, le 28 novembre 1925, et après congé réintégrer, le premier juin 1926, la S.G.F., dont il devait cependant démissionner peu après.

La continuité du service fut assurée par un deuxième statisticien, affecté en Indochine en mars 1923, *Thadée Smolski*, jusqu'à l'arrivée en octobre 1926, de *Marcel Lenoir*. L'activité de ce statisticien confirmé devait être couronnée par la publication du premier des quatorze *Annuaire statistiques de l'Indochine*. Le 22 octobre 1927, Marcel Lenoir mourait à Hanoi.

La Statistique Générale de l'Indochine devait ensuite connaître quelques difficultés que Georges Bournier, qui en fut membre de 1929 à 1933, a ainsi rapportées :

« Jusqu'en 1927, le Service comptait 3 statisticiens, issus de la S.G.F., aidés de 4 secrétaires annamites d'excellent rendement.

Mais apparaissant comme une création personnelle (d'André Lochard), le Service allait subir les mêmes éclipses que l'étoile de son créateur ; en 1927, il était réduit à 1 statisticien ; fin 1929, il était regonflé à 3, puis 4, détachés de la S.G.F. ; au début de 1933, il était retombé à 2, pour se trouver au début de la guerre et jusqu'à la fin de 1946 réduit à 1 seul statisticien »¹.

Pierre Pasquier étant Gouverneur Général de l'Indochine (1928-1934), la Statistique Générale de l'Indochine obtint de la Statistique Générale de la France le détachement de deux de ses statisticiens, Henri Ulmer et Georges Bournier. Né en 1889, ancien élève de l'École polytechnique, où il fut le condisciple et grand ami d'Alfred Sauvy, *Henri Ulmer*, le plus élevé en grade, prit la direction de la *Statistique Générale de l'Indochine* ; il devait l'assurer jusqu'en 1933, rentrant alors en France avec *Georges Bournier*.

La direction de la *Statistique Générale de l'Indochine* fut alors prise en main par un statisticien détaché de la S.G.F., *Gabriel Chevry*, auquel le Gouvernement Général confia également la mission d'assurer le contrôle des sociétés d'assurances établies en Indochine. Chevry devait assumer cette double fonction jusqu'à son retour en France, en 1938.

Il ne restait plus alors en Indochine qu'un seul statisticien de la Statistique Générale de la France, détaché en Indochine depuis le 15 mars 1923, *Thadée Smolski*. Celui-ci devait maintenir en vie la Statistique Générale de l'Indochine au long des années tragiques que connut l'Indochine française de 1940 à 1946.

L'*Annuaire Statistique de l'Indochine* a été la grande œuvre de la Statistique Générale de l'Indochine, et, à ce titre, l'histoire mérite d'en être retracée.

1. Georges Bournier : La Statistique Générale d'Indochine, *Bulletin d'information*, INSEE, janvier 1950, pp. 59-67. N.B. : La présence simultanée de trois statisticiens n'a pu être établie ; il en est de même des raisons de « l'éclipse » de Lochard.

CONTRIBUTION À UN MÉMORIAL DU SERVICE COLONIAL DE STATISTIQUES

Le premier *Annuaire Statistique de l'Indochine* est sorti, en 1927, des presses de la célèbre imprimerie d'Extrême-Orient, édité sous le timbre :

*Gouvernement Général de l'Indochine
Direction des Affaires Économiques
Service de la Statistique Générale*

Cet annuaire, se présentant comme un « premier volume », portait en sous-titre :

« Recueil des Statistiques relatives aux années 1913 à 1922 »

Un « Avertissement », malheureusement anonyme, présentait ainsi cette œuvre :

« Depuis la parution, en 1914, de l'intéressant Essai d'Atlas statistique de l'Indochine française de H. Brenier, aucune tentative n'a plus été faite pour réunir dans une même publication les renseignements chiffrés relatifs à cette Colonie.

Dès sa création, le Service de la Statistique à la Direction des Affaires Économiques du Gouvernement Général a été chargé de combler cette lacune et de préparer l'édition de recueils périodiques destinés à prendre dans l'avenir la forme d'un annuaire statistique paraissant régulièrement ».

Le « deuxième volume » de l'*Annuaire Statistique de l'Indochine*, couvrant les années 1923-1929, devait paraître en 1931 sous le timbre :

*Gouvernement Général de l'Indochine
Inspection Générale des Mines et de l'Industrie
Service de la Statistique Générale de l'Indochine*

En tête de ce volume, un « Avertissement », non signé, explique ainsi ce changement de timbre :

« Supprimé en tant que rouage administratif distinct et disparu en fait à la fin de 1927, peu après la publication du premier volume de l'Annuaire statistique portant sur les dix années 1913-1922, le Service de la Statistique Générale de l'Indochine a été reconstitué deux ans après, sous le haut contrôle de l'Inspecteur général des Mines et de l'Industrie. L'une des premières tâches qui lui aient été assignées est de préparer le second volume de l'Annuaire, qui est aujourd'hui présenté au public. »

Ce second volume, ne comportant pas moins de 380 pages, est particulièrement remarquable par les « notices » introduisant chacun de ses chapitres. À leur propos, l'Avertissement liminaire formulait de curieuses remarques :

« L'Inspecteur général des Mines et de l'Industrie a tenu, et il s'en excuse auprès des statisticiens professionnels que surprendrait cet aspect un peu insolite d'un tel recueil, à ce que les notices en précédant les divers chapitres fussent non seulement conservées après mise à jour, mais encore précisées et complétées. Il a espéré non seulement éviter ainsi des recherches fastidieuses, dans les textes souvent malaisés à consulter en dehors de l'Indochine, aux spécialistes curieux de savoir à quelles réalités vivantes, assez différentes parfois de celles qui leur sont familières, s'appliquent les nombres publiés, mais encore conquérir à cet ouvrage des lecteurs que pourrait rebuter la vue de simples tableaux de chiffres et qu'il est cependant désirable de pénétrer d'une information plus précise et plus profonde des choses de l'Indochine ».

Bien qu'également publié sous le timbre de l'Inspection Générale des Mines et de l'Industrie, le troisième *Annuaire statistique*, couvrant les années 1930 et 1931,

CONTRIBUTION À UN MÉMORIAL DU SERVICE COLONIAL DE STATISTIQUES

publié en 1932, ne comporte plus, cependant, de notices. Il devait en être malheureusement de même des *Annuaire*s ultérieurs, à nouveau publiés sous le timbre de la Direction des Affaires Économiques, puis de sa nouvelle dénomination de Direction des Services Économiques.

L'*Annuaire Statistique* était complété et actualisé par un *Supplément statistique mensuel* inclus dans le *Bulletin économique de l'Indochine* édité par la Direction des Services Économiques ; en ce dernier bulletin, des études particulières dues à des membres du Service de la Statistique Générale ont été publiées ; le recensement n'a malheureusement pu en être effectué¹.

1.2. L'Indochine française sous l'occupation japonaise

Pour extraordinaire qu'il puisse paraître, la débâcle de la France métropolitaine, en juin 1940, n'a pas entraîné la décomposition de la France d'Outre-mer.

Par un accord conclu dès le 30 août 1940, le Gouvernement (de l'État) français avait ainsi obtenu du Japon, qui poursuivait sa conquête sanglante de la Chine, la reconnaissance de principe de la souveraineté de la France sur l'Indochine.

Sans relation avec la métropole, occupée par des forces armées japonaises, l'Indochine, sous l'autorité de l'Amiral Decoux, demeura sous administration française. Dans ses bureaux de Hanoï, le Service de Statistique, réduit à un seul statisticien, Thadée Smolski, poursuivit, tant bien que mal, ses travaux, produisant notamment deux *Annuaire*s.

Il devait en être ainsi jusqu'au soir du 9 mars 1945, l'armée japonaise enlevant alors toute autorité à la France, dont elle arrêta les représentants et emprisonna les forces armées, passant au fil de l'épée quelques-uns de ses chefs.

Selon Félix Rosenfeld :

« Le Service de la Statistique Générale de l'Indochine a continué à fonctionner à Hanoï après le coup de force du 9 mars 1945 sous le contrôle des Japonais, jusqu'en septembre de la même année.

Après la capitulation japonaise et la prise de pouvoir par le Viêt-minh, le Service a été maintenu sans modification importante, mais le Chef de service français, M. Smolski, a été remplacé par un Chef de service annamite, M. Nguyễn Thieu Lau, et son nom changé en Service de Statistique du Viêt-nam. Ce service a disparu après les événements du 19 décembre 1946 »².

1. Une bonne présentation des travaux du Service de la Statistique Générale de l'Indochine a été donnée, par Henri Ulmer, en un copieux article intitulé « Quelques données statistiques sur l'Indochine », publié dans le numéro de janvier-mars 1934 du *Bulletin Trimestriel de la Statistique Générale de la France*.

2. Félix Rosenfeld : *Rapport sur l'activité du Service de la Statistique Générale de l'Indochine en 1947*, Saigon, 9 janvier 1948.

1.3. Le retour de la France et la résurrection de la Statistique Générale de l'Indochine

Après Hiroshima (6 août 1945), le Japon devait se résigner, le 13 août, à une capitulation, consacrée le 2 septembre 1945. Cette fin devait être mise à profit par le Viêt-minh pour proclamer l'indépendance de la République du Viêt-nam, peu avant que les troupes chinoises n'entrent à Hanoï, le 11 septembre 1945.

Cependant, le Gouvernement provisoire de la République française, que dirigeait le Général De Gaulle, s'attachant à restaurer la souveraineté de la France sur l'Indochine, y dépêchait des émissaires et des troupes : le Commissaire de la République Sainteny arrivait ainsi à Hanoï le 22 août 1945, le Général Leclerc débarquait à Saïgon le 5 octobre 1945, l'un et l'autre étant coiffés par l'Amiral Thierry d'Argenlieu qui fit son entrée à Saïgon le 31 octobre 1945.

Le 18 mars 1946, le Général Leclerc entra à Hanoï à la tête des forces armées françaises. Le 19 décembre 1946, le Viêt-minh, dirigé par HôChiMinh, tentait de s'emparer de la capitale indochinoise ; il en fut empêché de justesse par l'action conjuguée du Commissaire Sainteny et des forces françaises sous le commandement du Général Morlières.

Dès les premiers moments du rétablissement d'une administration française en Indochine, le souci du rétablissement d'un service de statistique serait apparu. Selon Félix Rosenfeld :

« Un embryon de service de statistique a été créé en 1946 à Saïgon, au sein de la Direction des Études Économiques. Ce bureau a travaillé en liaison avec un bureau analogue fonctionnant à Hanoï auprès de la délégation pour le Nord du Commissariat aux Affaires Économiques et utilisant les services de M. Feline, ancien agent de la Statistique Générale. »

À Paris, *Georges Bournier*, depuis 1941 Inspecteur Général du Service National de la Statistique, avait obtenu de l'Amiral Bléhaut, Secrétaire d'État à la Marine et aux Colonies du Gouvernement de l'État français, la création d'un *Service Colonial de Statistiques* qu'il animait. Réorganisé par décret du 15 avril 1946, ce service devait comporter, outre un échelon central au ministère des Colonies, des services territoriaux dans chacune des colonies en relevant.

C'est dans ce cadre réglementaire que Bournier s'efforça de fournir à l'Indochine de nouveaux statisticiens.

Ses deux premières recrues, *Suzanne Fredon* et *Marthe Sombrun*, toutes deux attachées de l'INSEE, arrivèrent à Saïgon dès le 18 novembre 1946.

Elles furent rejointes un mois plus tard par Félix Rosenfeld et Yves Pouligo, tous deux recrutés par contrat.

Recruté dans les conditions l'assimilant à un administrateur de 2^e classe de l'INSEE, *Félix Rosenfeld* devait assurer la reconstitution puis la direction du Service de la Statistique Générale de l'Indochine jusqu'à sa disparition, le 31 décembre 1949.

CONTRIBUTION À UN MÉMORIAL DU SERVICE COLONIAL DE STATISTIQUES

À son arrivée, Félix Rosenfeld devait constater que l'organisation donnée en 1946 au Commissariat fédéral aux Affaires Économiques du Haut-Commissariat de France pour l'Indochine, désormais établi à Saïgon, avait abrogé les dispositions ayant organisé les services du Gouvernement Général de l'Indochine et omis d'y faire une place à un service de statistique. Sans reconnaissance réglementaire, le service de statistique générale ne subsistait qu'en utilisant le secrétariat et les moyens matériels de la Direction des études économiques du Commissariat fédéral aux Affaires Économiques¹.

Il devait également lui apparaître que si « la promulgation en Indochine du décret du 15 avril 1946, relatif à l'organisation et au fonctionnement du Service Colonial de Statistiques, aurait permis de considérer la Statistique Générale de l'Indochine comme une branche du S.C.S. et lui en aurait conféré les attributions essentielles », « cette promulgation était jugée inopportune, dans l'état actuel des choses, en raison de la forme périmée de la rédaction du décret et aussi de son caractère quelque peu autoritaire »².

Félix Rosenfeld s'employa dès lors à une restauration du *Service de la Statistique Générale de l'Indochine*, qui fut consacrée par un arrêté du 25 juillet 1947 du Haut-Commissaire de France pour l'Indochine, M. Bollaert.

Placé sous l'autorité du Conseiller Économique du Haut-Commissariat, le service se voyait attribuer en Indochine l'exercice des fonctions dévolues en France à l'INSEE. Il devait à ce titre recueillir les attributions de la Direction des Études Économiques à la suppression de celle-ci, le premier juillet 1947, mais, par contre, perdre, en août 1947, le contrôle des entreprises d'assurances. Par arrêté du 21 avril 1948, lui fut rattaché le Secrétariat des Conférences Internationales, chargé d'assurer la participation de l'Indochine aux travaux des organismes internationaux.

Pourvoir en personnel le nouveau service ne fut pas aisé. Dans le courant de l'année 1947, *Yves Pouligo* avait été transféré aux Services Financiers du Haut-Commissariat pour y prendre en charge le contrôle des entreprises d'assurances et l'établissement de statistiques financières. Demandé dès septembre 1947, son remplacement ne devait trouver de candidat qu'en juillet 1948, en la personne d'un jeune administrateur de l'INSEE, frais émoulu de son École d'application, *Jacques Royer*. Après d'innombrables démarches, rendues encore plus pressantes par la connaissance des blessures infligées à Rosenfeld et, plus gravement encore, à son épouse, par un attentat à la grenade, Royer réussissait à rejoindre son poste, avec sa jeune épouse, en février 1949³.

1. Félix Rosenfeld, *op. cit.*

2. Selon les principes de la législation coloniale alors en vigueur, l'application effective outre-mer du décret de 1946 était subordonnée à sa promulgation locale par arrêté du Gouverneur Général.

3. L'accueil réservé au jeune couple ne lui fut guère plaisant. J. Royer rapporte (en 1992) : « Détail d'ambiance, le jeune ménage fut logé, après quelques jours chez les Rosenfeld, dans un hôtel en démolition, sans eau ni électricité, puis, après en avoir été chassé, par les ouvriers, dans une chambre de gardien de prison, hors du périmètre de sécurité de la ville... Il fallut une demande de rapatriement, rédigée avec l'énergie du désespoir par J. Royer en juin 1949, pour que le Haut-Commissariat se décide à lui attribuer un logement ».

CONTRIBUTION À UN MÉMORIAL DU SERVICE COLONIAL DE STATISTIQUES

La liste nominative, les qualités et fonctions de tout le personnel du Service de Statistique Générale de l'Indochine au 31 décembre 1949 est donnée en Annexe 2 de la brochure éditée par l'INSEE, telle qu'elle figure au dernier rapport d'activité établi par Rosenfeld.

Parmi les travaux propres au Service, l'observation des prix et salaires, la construction d'indices des prix à la consommation, les enquêtes Budgets familiaux, ont eu une importance particulière.

Le Service devait cependant porter une attention, que n'ont pas toujours eue les autres services de statistique d'Outre-mer, au rassemblement, à l'élaboration et à la diffusion de données recueillies par autrui.

Une des premières préoccupations de Rosenfeld fut de récupérer des précieuses archives rassemblées à Hanoï par l'ancien service. Il devait parvenir, en mars 1947, à en récupérer une grande partie (13 caisses et 69 sacs) « grâce au précieux concours de Madame Ehrardt, secrétaire aux Services Économiques, et à celui de Madame Castagnol, déléguée du Service des Bibliothèques et Archives ».

Au 31 décembre 1949, la bibliothèque du Service, ouverte au public, aurait compté 1544 volumes ; la plupart des autres services d'outre-mer n'en ont jamais eu le dixième.

La compilation et la publication de bulletins et de l'Annuaire statistique furent reprises.

Deux *Annuaire Statistiques* furent ainsi publiés, le premier couvrant les années 1943-1946, le second les années 1947-1948.

La publication de périodiques fut également reprise : *Bulletin économique de l'Indochine*, assorti de divers « suppléments », *Bulletin statistique mensuel*, *Bulletin hebdomadaire de Presse économique*.

1.4. La dissolution de l'Indochine française et les tentatives de survie de son Service de Statistique

La Constitution donnée à la France le 21 septembre 1946 offrait aux pays d'Outre-mer une « situation d'État associé au sein de l'Union française ». Cette « situation » devait être adoptée par le Cambodge et le Laos dès le 23 décembre 1947, consacrée le 19 juillet 1949, concernant le Laos et le 8 novembre 1949, s'agissant du Cambodge. Le Viêt-nam ne devait s'y rallier qu'en décembre 1949 aux termes d'accords conclus à Pau.

Individuellement associés à la République française, les États du Cambodge, du Laos et du Viêt-nam n'étaient guère disposés à s'associer entre eux ; le démantèlement des services communs et centralisateurs de la Fédération indochinoise leur paraissait même la consécration nécessaire de leur personnalité.

Les « services communs » de l'ex-Fédération indochinoise dont avait hérité le Haut-Commissariat de France en Indochine, qui subsistait à Saïgon, avaient grand-

CONTRIBUTION À UN MÉMORIAL DU SERVICE COLONIAL DE STATISTIQUES

peine à clarifier leur situation. Le *Service de la Statistique Générale de l'Indochine*, que venait de quitter son chef, n'ayant plus de base légale, Jacques Royer fut nommé, le premier janvier 1950, *Chargé des Affaires statistiques* auprès de M. Penavaire, Conseiller économique du Haut-Commissaire, héritant de facto des missions, des ressources en personnel et en matériel de l'ex-Service de la Statistique Générale¹.

Apportant, en décembre 1991, sa contribution au présent Mémorial, Jacques Royer témoigne :

« La logique de cette situation était celle même des accords de Pau : se donnant une mission de coordination inter-états, le Haut-Commissariat entendait garder à sa disposition le maximum de moyens et d'actifs. En pratique, cependant, un seul État, le Viêt-nam, se posait en rival pour la disposition des actifs situés à Saïgon (notamment les immeubles), et en prévision des négociations à venir dans chaque domaine particulier, aucun texte ne se risquait à définir ce qui serait alloué aux services communs. Ainsi, ni les contenus, ni les modalités ni aucun calendrier n'étaient définis pour les transferts à venir de l'ex-Service de la Statistique générale de l'Indochine vers l'« Institut de Statistique et des Études Économiques du Viêt-nam » et ses homologues éventuels. De ce fait, ici comme dans de nombreux domaines, risquait de s'installer une logique d'opposition, le Gouvernement vietnamien accusant la France de retenir d'une main ce qu'elle donnait de l'autre. »

Cependant, entre le Chargé des Affaires statistiques et le Directeur vietnamien, Monsieur Ngo Ngoc Doi, installé dans les mêmes locaux, s'instaura progressivement une atmosphère de confiance. Cela tint sans doute à la personnalité aimable de ce dernier mais aussi au grand succès de l'initiative prise par J. Royer d'instituer un cours de statistique dans l'embryon d'université en cours de création à Saïgon.

Une demande d'assistance du Gouvernement du Cambodge, soucieux d'établir un contrôle statistique sur tous les échanges de marchandises avec le Viêt-nam, devait être saisie par J. Royer, avec la bénédiction du Haut-Commissariat qui voyait dans cette demande une illustration de sa vocation inter-états. Il n'y avait alors au Cambodge aucun statisticien formé, et faute de mieux, il s'institua une étrange mais féconde collaboration, au rythme d'une courte visite de J. Royer toutes les trois ou quatre semaines. Chaque visite commençait invariablement par une assemblée générale du service, du portier au Directeur, où chacun faisait part de son évaluation de la situation, et formulait les critiques qui étaient apparues depuis la visite précédente.

Au total, le bilan de cette période de transition, de janvier 1950 à juillet 1951, date du départ de J. Royer, lui paraît pouvoir être esquissé ainsi :

– *sur le plan institutionnel, les changements avaient été très lents. Le Service continuait, grosso modo, à fonctionner avec le même personnel que par le passé, notamment Mademoiselle Sombrun, et avec les mêmes missions ; ses publications se faisaient toujours sous l'égide du Haut-Commissariat ;*

– *deux Services nationaux étaient en cours de création, au Viêt-nam et au Cambodge, et l'élan était donné pour instituer ce que plus tard on devait appeler une coopération*

1. L'effectif budgétaire des statisticiens était cependant réduit de deux à un (par suite du départ de F. Rosenfeld) et le *Secrétariat des Affaires internationales* était transféré aux services diplomatiques du Haut-Commissariat.

CONTRIBUTION À UN MÉMORIAL DU SERVICE COLONIAL DE STATISTIQUES

technique avec l'INSEE. Au Laos, le troisième État, une mission préparait les voies à un appel qui ne devait se produire qu'après 1951¹ ;

– aux « Affaires Statistiques » du Haut-Commissariat, un successeur était désigné, Pierre Echard, Administrateur de l'INSEE.

L'insistance de la France, les difficultés d'une liquidation rapide d'anciennes structures administratives devaient conduire les trois États du Cambodge, du Laos et du Viêt-nam à accepter, à contre-cœur, la constitution d'institutions communes. Il en fut ainsi en matière monétaire, entraînant la constitution d'un *Institut d'émission des États du Cambodge, du Laos et du Viêt-nam*. Celui-ci entra effectivement en fonction le premier janvier 1952. Ses « services centraux », établis 78, rue Richaud, à Saïgon, comprenaient notamment, relevant du Contrôleur général (M. Griffault), un *Service des Études Économiques et Financières*, à la direction duquel fut appelé Pierre Echard.

Trois attachées de l'INSEE lui portèrent assistance : Mlles *Marthe Sombrun*, *Yvette Legros*, arrivée en janvier 1953, et *Jacqueline Lacroix*, également arrivée en janvier 1953, mais dont le séjour fut écourté pour raison de santé. À ce service fut également affecté, en 1954, un ingénieur du service météorologique, *André Hamaïde*, qui devait peu après être intégré dans le cadre des administrateurs de l'INSEE.

La vie de cet institut d'émission inter-États fut de courte durée.

Le 7 mai 1954, les troupes françaises concentrées à Diên Biên Phu capitulaient. Le 21 juillet 1954, étaient signés, à Genève, les accords mettant fin à la prépondérance de la France en Indochine et à toute forme d'association patronnée par elle entre les trois États qui en étaient issus.

Chacun des États estimant devoir avoir sa propre monnaie, la dissolution de l'Institut d'émission des États du Cambodge, du Laos et du Viêt-nam fut décidée, devant prendre effet dès le 31 décembre 1954. Pour assurer la liquidation de l'institution, ses services centraux continuèrent cependant à fonctionner quelques mois, Marthe Sombrun assurant notamment la réalisation de l'importante annexe statistique jointe au rapport relatif à sa dernière année d'activité.

Le 15 mai 1955, les dernières forces armées françaises quittaient le Viêt-nam. Le Haut-Commissariat de France en Indochine cédait la place à un Haut-Commissariat de la République dans chacun des États associés. Au *Haut-Commissariat de la République française au Viêt-nam* fut alors constitué un *Bureau de Statistique* rattaché au Conseiller commercial (Roger Lucas), relevant lui-même du Conseiller Économi-

1. La Direction de la Statistique du Cambodge eut recours quelques temps à l'assistance technique de *Penel*, attaché de l'INSEE. L'Administration du Laos bénéficia de plusieurs missions de Mlle Sombrun pour l'élaboration d'un *Annuaire Statistique*, puis d'une mission de Mlle *Dom*, administrateur de l'INSEE, en 1957-1958. Mlle *Fredon* servit à l'Institut de Statistique et des Études Économiques du Viêt-nam jusqu'en juin 1953.

CONTRIBUTION À UN MÉMORIAL DU SERVICE COLONIAL DE STATISTIQUES

que et Financier (l'inspecteur des finances Valls). Ce Bureau de Statistique fut dirigé par Marthe Sombrun du 16 mars 1955 à juin 1956, puis par Yvette Legros.

En 1956, le Haut-Commissariat de la République française au Viêt-nam disparaissait à son tour, cédant la place à une *Ambassade de France au Viêt-nam*. Cette ambassade comprenait un Conseiller Commercial dont les services comptèrent de quatre à cinq agents chargés de l'établissement de statistiques commerciales. Yvette Legros, devenue *Madame Batteur*, assura l'animation de cette activité statistique jusqu'en mai 1965, réintégrant alors l'INSEE et mettant ainsi fin à notre chronique indochinoise.

2. La statistique au ministère de la France d'Outre-mer

2.1. L'apparition des statisticiens au ministère des Colonies

Le *statisticien professionnel* n'a trouvé place parmi les agents du ministère des Colonies qu'à la fin de l'an 1933.

La rue Oudinot a alors accueilli, recueilli serait mieux dire, deux statisticiens détachés en Indochine par la Statistique Générale de la France et que celle-ci déclarait ne pouvoir réintégrer faute de crédits. Ces deux statisticiens avaient nom *Henri Ulmer* et *Georges Bournier*.

La place faite rue Oudinot à ces deux statisticiens était modeste. L'*Annuaire du ministère des Colonies pour l'année 1939* les situe à la Direction des Affaires Économiques, 3^e bureau, un bureau chargé au premier chef du « Régime douanier colonial » et, par accessoire, des « informations et statistiques commerciales ».

L'activité de ces statisticiens n'en a pas moins été grande dans le recueil et l'élaboration de statistiques, s'exprimant par la publication :

- de statistiques et d'études diverses insérées dans le *Bulletin trimestriel de la Statistique Générale de la France* ou le *Journal de la Société de Statistique de Paris* ;
- d'un *Annuaire statistique de l'A.O.F.* (3 volumes successifs) dont la publication fut assurée par l'Agence économique de l'A.O.F. ;
- d'un *Bulletin mensuel de Statistiques Coloniales*, édité sous le double timbre de la Direction des Affaires Économiques et du Service Intercolonial d'Information et de Documentation, mais en fait œuvre des seuls statisticiens.

Cette activité s'est également manifestée par des interventions répétées pour la constitution Outre-mer de services de statistique. Elle a sans doute eu pour première forme des « notes » à l'intention des « autorités supérieures », mais également de parlementaires et de journalistes ; ces notes n'ont pu être retrouvées, mais l'inspiration en apparaît dans des articles de presse et des rapports présentés au Parlement. Mention particulière doit être faite du rapport sur le projet de budget général (Colonies) de l'exercice 1934 présenté, en février 1934, par le Dr Lancien, Sénateur, dont le

CONTRIBUTION À UN MÉMORIAL DU SERVICE COLONIAL DE STATISTIQUES

chapitre VI (pp. 111-117) est consacré à la « Nécessité d'un service de documentation et de statistiques coloniales »¹.

On notera que, de 1933 à la guerre, la voix de la statistique coloniale a été celle d'*Henri Ulmer*.

Si l'activité « productrice » paraît avoir été généralement appréciée, l'activité « promotionnelle » ne pouvait manquer d'irriter.

Une de ces crises chroniques d'économies budgétaires et de réforme velléitaire que connaît l'Administration française devait provoquer une contraction des « Agences économiques » qui avaient alors en charge la collecte et la diffusion des informations économiques ; des « places » devaient être trouvées à ceux qui en perdaient ou qui, n'en ayant point, en cherchaient. Un décret du 29 juillet 1939, en même temps qu'il « réorganisait » les Agences économiques, décidait de la création, au ministère des Colonies, d'un *Service de documentation et de statistiques économiques*, rattaché à la Direction des services économiques. Ce décret disposait expressément que ce nouveau service serait « assuré par des agents appartenant aux cadres normaux de l'Administration centrale des Colonies », les fonctions de chef de service pouvant cependant être confiées à un contractuel !

Cette création plaçait en singulière position les trois statisticiens de la S.G.F. alors détachés rue Oudinot, *Gaston Chevry*, rentré d'Indochine en juin 1938, y ayant rejoint Bournier et Ulmer ; mais quelques jours plus tard, Adolf Hitler les appelait tous à d'autres occupations.

En août 1939, Ulmer, Bournier et Chevry, tous les trois officiers de réserve, furent mobilisés. Ulmer devait être tué peu après. Chevry fut fait prisonnier et le demeura la guerre durant. Démobilisé, Bournier rejoignit la Statistique Générale de la France, dont il devint sous-directeur. Avec tout le personnel de la S.G.F., il fut intégré, par décret du 11 décembre 1941, dans les nouveaux cadres du nouveau Service National de Statistique avec le grade d'Inspecteur général de 2^e classe.

2.2. Naissance, sous l'État français, du Service Colonial de Statistiques

La guerre devait démontrer l'importance vitale d'une information statistique détaillée et fiable sur toutes les ressources et consommations, humaines et matérielles, de l'Empire, susceptibles d'être mobilisées ; cette nécessité n'était pas moindre pour la France battue. Ainsi s'explique, sans doute, l'attention portée par le Gouvernement de l'État français à la réorganisation et à l'extension des services de statistique. Elle se manifesta par la création :

– le 15 décembre 1940, du *Service de la démographie* dirigé par René Carmille ;

1. Les exemples de lacunes et d'erreurs des données disponibles ainsi que les propositions de réforme formulées par Lancien se retrouvent en effet dans la communication présentée, en 1938, à la Société de Statistique de Paris par H. Ulmer.

CONTRIBUTION À UN MÉMORIAL DU SERVICE COLONIAL DE STATISTIQUES

- le 11 octobre 1941, du *Service National des Statistiques*, par fusion de la Statistique Générale de la France, de l'Institut de conjoncture et du Service de la démographie ;
- le 24 octobre 1941, des cadres (Inspecteurs Généraux, Administrateurs, Attachés, Commis) du Service National des Statistiques et d'une École d'application des élèves administrateurs et élèves attachés.

Cette nouvelle organisation conférait au Service National des Statistiques (et à son personnel) une sorte de prééminence dans l'établissement et la diffusion des « statistiques nécessaires à la politique démographique, économique et sociale du Gouvernement » et ce, non seulement dans la métropole, mais également dans « *l'Empire français* »¹.

Une telle prétention impériale d'un service rattaché au Secrétariat à l'économie nationale avait cependant bien du mal à s'affirmer au regard des compétences habituelles du Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères et du Secrétaire d'État aux Colonies.

L'article 3 de la loi du 11 octobre 1941, disposant que le Service National des Statistiques comprendrait « des organes annexes rattachés à chacun des secrétariats d'État », devait cependant trouver ici application, au ministère des Colonies tout au moins.

Par *arrêté du 2 octobre 1943*, l'Amiral Bléhaut, Secrétaire d'État à la Marine et aux Colonies, décidait, en effet, la création d'un *Service colonial de statistiques*.

L'autorité conférée par ce modeste acte de naissance ayant paru contestable, cette création devait être confirmée par une *loi n° 140 du 20 mars 1944* organisant le service colonial de statistiques, loi contresignée non seulement par le Secrétaire d'État à la Marine et aux Colonies (Amiral Bléhaut) mais également par le Secrétaire d'État à l'Économie et aux Finances (Pierre Cathala).

L'article 1^{er} de cette loi disposait que « Le service colonial de statistiques est placé sous l'autorité exclusive du Secrétaire d'État à la Marine et aux Colonies ». Mais cette autorité était battue en brèche par l'article 3 de la même loi, selon lequel « le fonctionnement du service colonial de statistiques est assuré dans la métropole et dans les territoires d'outre-mer par du personnel spécialisé (administrateurs et attachés) détaché du Service National des Statistiques ».

La décision de l'Amiral Bléhaut tient, vraisemblablement, beaucoup à l'action de *Georges Bournier*.

Dès 1941, Georges Bournier, établi rue de la Ville-l'Évêque, mettait en œuvre la compilation de statistiques du commerce extérieur des possessions françaises, consa-

1. L'attribution était ainsi conférée au Service National des Statistiques « d'établir, de rassembler et de mettre à jour les statistiques relatives à l'état et au mouvement des personnes et des biens dans la métropole et dans l'Empire français ».

CONTRIBUTION À UN MÉMORIAL DU SERVICE COLONIAL DE STATISTIQUES

crant à cette tâche Andrée Bilquez et Marthe Sombrun¹. Il se serait également réinstallé « officieusement » rue Oudinot, y occupant deux bureaux, avec un attaché (Jacques Guay) et deux dactylographes du Secrétariat d'État aux Colonies.

À la création du Service Colonial de Statistiques, par arrêté du 3 octobre 1943, l'effectif de son personnel se vit porté à quinze personnes :

- un Inspecteur général, trois administrateurs, trois attachés, trois commis, détachés du Service national de Statistique,
- trois secrétaires auxiliaires et deux sténo-dactylographes du personnel du Secrétariat d'État aux Colonies².

S'agissant des « statisticiens » détachés du S.N.S., ils avaient nom :

Georges Bourmier,	inspecteur général,
Pascal-Gaston Marietti,	administrateur,
Albert Ficatier,	administrateur,
Jean Laborde,	administrateur,
Pierre Beyer,	attaché,
Gérard Dubois,	attaché,
Jacques Guay,	attaché.

Cette première phalange aurait été rejointe dès avant août 1944 par de Chaunac-Lanzac, administrateur, Andrée Bilquez, Marthe Sombrun, Monique Thouvenin, attachées, Mesdames Gueguen, Lefranc, Villome et deux autres agents dont l'identité n'a pu être précisée.

2.3. Le Service de Statistique du ministère de la France d'Outre-mer de 1944 à sa fin en 1958

L'*ordonnance du 9 août 1944* portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental devait maintenir « provisoirement applicables » la loi du 11 octobre 1941 organisant le Service National des Statistiques ainsi que la loi du 20 mars 1944 organisant le Service Colonial de Statistiques.

Dans ce cadre, l'organisation et le fonctionnement du Service Colonial de Statistiques furent confirmés par *Décret n° 46-221 du 15 avril 1946*.

Quelques jours plus tard, l'organisation métropolitaine devait être redéfinie, le Service National des Statistiques cédant la place à l'*Institut National de la Statistique et des Études Économiques pour la Métropole et pour la France d'outre-mer* (Loi de finances du 17 avril 1946).

1. Édité en 1941 sous le timbre du Secrétariat d'État aux Colonies – Direction des Affaires Économiques, ce recueil des « *Statistiques du commerce extérieur des possessions françaises en 1938* », a été l'une des œuvres les plus utiles de la statistique coloniale. Aujourd'hui encore, la « note introductive » de Bourmier devrait être une lecture obligatoire pour tout manipulateur de statistiques du commerce extérieur des colonies et de tout pays « en voie de développement ».

2. Pascal-Gaston Marietti : *La Statistique Générale de la France*, page 164. Marietti ne donne pas les noms de ce personnel.

CONTRIBUTION À UN MÉMORIAL DU SERVICE COLONIAL DE STATISTIQUES

Par sa dénomination même, le nouvel organisme affirmait sa compétence dans la France d'Outre-mer. Les textes d'application de la loi furent beaucoup moins explicites, négligeant toute considération ultra-marine.

Le décret du 14 juin 1946 disposait seulement que l'INSEE comprendrait, notamment, « des organes annexes dans les différents départements ministériels », reprenant, en cette matière comme en bien d'autres, la législation antérieure.

Précisant l'organisation des services centraux et des directions régionales de l'INSEE, le décret n° 47-834 du 13 mai 1947 ne contient aucune disposition relative aux services de statistique de la France d'Outre-mer.

Le décret n°47-963 du 29 mai 1947 fixant les modalités de la coordination de la statistique et des études économiques pour la métropole et la France d'Outre-mer disposait par contre que « les statistiques intérieures de chaque département ministériel seront coordonnées et centralisées par l'un des services du département ».

Cette nouvelle définition des attributions et de l'organisation des services de statistiques métropolitains n'a, curieusement, été suivie d'aucune nouvelle définition des services de statistiques de la France d'Outre-mer. L'organisation du Service Colonial de Statistiques demeura régie par le décret du 15 avril 1946 (modifié seulement par un décret n° 48-139 du 23 janvier 1948, afin de tenir compte de ce que le Chef du service n'était plus un inspecteur général de l'INSEE).

Le décret du 15 avril 1946 porte le contreseing du seul Ministre de la France d'Outre-mer (Marius Moutet) ; il en est de même du décret modificatif de 1948 (Coste-Floret). Le service de statistiques du ministère de la France d'Outre-mer apparaît comme un service intérieur de ce ministère, constitué ainsi par anticipation, selon les dispositions du décret du 27 mars 1947.

Encore que le sigle S.C.S. ait orné la couverture de son bulletin jusqu'à sa disparition, le qualificatif de « colonial » devait tomber en désuétude, le ministère des Colonies ayant été lui-même rebaptisé ministère de la France d'Outre-mer en 1946. Le « timbre », le plus fréquemment utilisé, devint alors :

*Ministère de la France d'Outre-mer
Service de Statistique*

L'arrêté ministériel du 23 mars 1957, nommant Ficatier à la tête du service, le qualifie cependant de *chef du service statistique des « territoires d'Outre-mer »*. Cette dénomination traduisait l'aire géographique d'action du service et celle du ministère qu'il servait.

Les « vieilles colonies » de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, proclamées départements d'outre-mer par la loi du 19 mars 1946, étaient depuis lors du domaine de l'INSEE, si même celui-ci mit quelque temps à s'y installer. L'Indochine, fleuron du ministère des Colonies, fut confiée de 1950 à 1956 à un ministère des États associés, auquel les services de la rue Oudinot ne prêtèrent qu'une assistance ponctuelle vite limitée à une gestion de personnel en attente de réaffectation.

CONTRIBUTION À UN MÉMORIAL DU SERVICE COLONIAL DE STATISTIQUES

Se limitant à centraliser les statistiques et informations collectées par les administrations des « petits territoires » (Nouvelle-Calédonie, Polynésie, Côte française des Somalis, Saint-Pierre-et-Miquelon), le Service de Statistique du ministère de la France d'Outre-mer devait surtout prêter attention aux territoires d'Afrique occidentale et équatoriale et à Madagascar.

À la création du Service Colonial de Statistiques, sa direction revint, en quelque sorte naturellement, à *Georges Bournier*. Il ne devait la conserver que peu de temps¹. La qualité d'Inspecteur général, qui était la sienne, et la rémunération afférente devaient, en effet, paraître excessive au ministère des Finances, soucieux d'économie, la fonction qu'il occupait lui paraissant pouvoir être tenue par un administrateur de 2^e classe.

Tel était justement le grade de *Pascal-Gaston Marietti* qui venait, avec succès, de créer et diriger, à Dakar, le Service de Statistique Générale de l'Afrique Occidentale Française. Il fut donc appelé à la direction du Service de Statistique du ministère après son congé de fin de séjour. Ayant pris ses fonctions le 22 décembre 1948, *Marietti* devait les conserver jusqu'au 30 novembre 1956. Durant ces huit années le Service de Statistique du ministère de la France d'Outre-mer devait s'épanouir, gagnant rapidement la consistance que lui reconnaît l'*Annuaire du ministère de la France d'Outre-mer pour 1950*, en une page que l'*Annexe 1* reproduit².

Au départ de *Marietti*, la direction du service fut assurée, par intérim, par Gérard Théodore, en attente de la fin de congé d'Albert Ficatier, revenant de Dakar, où il avait succédé à *Marietti* à la tête de la Statistique générale de l'A.O.F.

Albert Ficatier ne devait rester chef du Service de Statistique du ministère de la France d'Outre-mer qu'un peu moins de deux ans, de mars 1957 à la dissolution du ministère de la France d'Outre-mer prononcée par une ordonnance d'octobre 1958.

Avant de disparaître, le Service Colonial de Statistiques devait éditer, sous la direction de *Ficatier*, sa dernière œuvre, *Outre-mer 1958*, que tint à préfacier l'Inspecteur général de la France d'Outre-mer Robert Bargues, qui eut la lourde et triste tâche d'assurer la liquidation des services de la France d'Outre-mer³.

Le personnel du Service de Statistique détaché de l'INSEE fut réintégré dans les cadres de cette institution, étant principalement affecté à la *Direction de la coopération*, nouvellement créée, et à la tête de laquelle fut placé *Albert Ficatier*.

1. Ayant réintégré l'INSEE, *Bournier* continua à veiller sur le Service Statistique du ministère de la France d'Outre-mer ainsi que sur la « *Statistique Générale d'Outre-mer* », service de l'INSEE ayant la responsabilité de la statistique dans les départements d'Outre-mer et de la liaison avec les services de statistiques de l'Algérie et des protectorats du Maroc et de la Tunisie. Il devait prendre une retraite anticipée en 1952.

2. Un bilan détaillé de l'extension du Service de Statistique du ministère de la France d'Outre-mer sous la direction de *Marietti* est donné en annexe (pp. 455-459) de l'*Inventaire social et économique des territoires d'Outre-mer, 1950-1955*, publié en 1957 par ce service.

3. Les auteurs de cette œuvre remarquable sont donnés comme étant Madame J. Sabouret, Mesdemoiselles A. Bilquez, S. Fredon, Messieurs P. Beyer, Le Polotec, Normand et Prokhoroff. Sur son édition, Le Polotec aurait particulièrement veillé.

CONTRIBUTION À UN MÉMORIAL DU SERVICE COLONIAL DE STATISTIQUES

La nouvelle direction continua à occuper, rue Oudinot, les locaux du défunt Service Colonial de Statistiques jusqu'en mars 1961, rejoignant alors la Direction générale de l'INSEE, sise, en ces temps, quai Branly.

3. Les Services de Statistiques des Territoires d'Outre-mer

3.1. Le cadre réglementaire de l'organisation des services territoriaux

Avant d'en venir à l'historique de chacun des services de statistiques créés dans les territoires relevant de l'autorité du Ministre de la France d'Outre-mer, il convient de préciser le cadre réglementaire de leur organisation.

La loi du 11 octobre 1941 instituant le Service National des Statistiques disposait, en son article 17, que

« Les secrétaires d'État aux Affaires étrangères et aux Colonies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de provoquer toutes mesures utiles pour déterminer les modalités d'application de la présente loi aux Territoires d'Outre-mer relevant de leur département. »

Ces dispositions ne paraissent avoir eu aucun écho outre-mer.

L'arrêté du 2 octobre 1943 du secrétaire d'État à la Marine et aux Colonies (Amiral Bléhaut), instituant un Service Colonial de Statistiques, ne fait aucune mention de services outre-mer.

Mention du Service de Statistiques dans les Territoires d'Outre-mer est faite, pour la première fois, et incidemment, par l'article 3 de la loi n° 140 du 20 mars 1944 organisant le *Service Colonial de Statistiques* :

« Le fonctionnement du Service Colonial de Statistiques est assuré, dans la métropole et dans les Territoires d'Outre-mer, par du personnel spécialisé (administrateurs des statistiques et attachés) détaché du Service National des Statistiques. Le personnel subalterne titulaire ou auxiliaire est recruté directement par l'administration coloniale. »

C'est dans ce cadre, plutôt léger et entaché de « vichysme », que furent créés les Services de Statistiques de l'A.O.F., du Cameroun et de l'A.E.F.

La statistique coloniale devait recevoir sa véritable charte du décret n° 46-721 du 15 avril 1946 relatif à l'organisation et au fonctionnement du *Service Colonial de Statistiques*.

Ce décret disposait notamment :

Article 2 – Le Service Colonial de Statistiques comprend, outre le service central du département, des services locaux de statistique générale placés au chef-lieu de chaque gouvernement général ou de chaque colonie autonome sous l'autorité administrative du gouverneur général ou gouverneur, en liaison technique directe avec le service central et dirigés par des fonctionnaires du Service Colonial de Statistiques.

Le Ministre de la France d'Outre-mer, sur la proposition de l'Inspecteur général chef du Service Colonial de Statistiques, fixe l'effectif du personnel technique de chaque service et désigne les fonctionnaires à affecter à chaque territoire. Le personnel subalterne est

CONTRIBUTION À UN MÉMORIAL DU SERVICE COLONIAL DE STATISTIQUES

recruté par l'administration locale et doit comprendre au minimum deux secrétaires-calculateurs par technicien.

Les dépenses du service local sont à la charge de la Colonie.

Sous réserve d'une modification mineure, le décret du 15 avril 1946 devait rester en vigueur jusqu'à la disparition du « service central », par suppression du ministère de la France d'Outre-mer à la fin de l'année 1958.

3.2. La création de services de statistiques dans les territoires africains

Ainsi qu'avait tenu à le préciser le dernier alinéa du texte cité plus haut, le fonctionnement des services territoriaux de statistiques était entièrement à la charge des budgets des territoires, sans en être toutefois une « dépense obligatoire »¹. C'est dire que, nonobstant la prétention affichée par le décret de 1946, l'effectif de ces services, et, à vrai dire, leur existence même dépendaient, en fait, du bon vouloir des représentants locaux de la République, Gouverneurs Généraux et Gouverneurs, mais également des Assemblées territoriales auxquelles était transféré, à même époque, le soin d'arrêter les budgets locaux.

Au « développement économique et social » des territoires d'Outre-mer, la métropole était, sans doute, enfin disposée à contribuer en prenant à sa charge des « dépenses d'équipement », mais elle se refusait à supporter les « dépenses de fonctionnement » résultant de la mise en place d'équipements ou de services nouveaux².

De telles contingences financières, mais également le manque de personnel qualifié, devaient avoir pour effet d'ajourner sine die la création de services de statistiques dans les « petites colonies » du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Établissements français de l'Océanie), de l'Océan Indien (Côte française des Somalis, Établissements français dans l'Inde) ou de Saint-Pierre-et-Miquelon³.

L'action extérieure du Service de Statistique du ministère de la France d'Outre-mer devait, dès lors, porter principalement, pour ne pas dire exclusivement, sur les « grandes colonies » de l'Afrique occidentale, de l'Afrique équatoriale, de Madagascar et, pour des considérations de politique internationale, sur les territoires sous tutelle du Togo et du Cameroun.

Dès la fin de 1944, Bournier s'employait à obtenir du Ministre des Colonies (Giaccobi, puis Marius Moutet) l'envoi, aux Gouverneurs Généraux et Gouverneurs, d'instructions soulignant l'importance de données statistiques correctement recueil-

1. Une telle obligation n'aurait pu être imposée que par une loi et elle n'était alors guère de mode.

2. C'est par une loi du 24 avril 1946 que fut institué le Fonds d'Investissement Économique et Social, le F.I.D.E.S., destiné à pourvoir au développement des territoires « relevant du ministère de la France d'Outre-mer ».

3. La loi du 19 mars 1946 ayant « érigé en départements » les « vieilles colonies » de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, leur administration ne relevait plus du ministère de la France d'Outre-mer ; en matière de statistiques, ces « départements d'Outre-mer » étaient dès lors directement dans la mouvance de l'INSEE.

CONTRIBUTION À UN MÉMORIAL DU SERVICE COLONIAL DE STATISTIQUES

lies et traitées, sur la démographie et l'économie des territoires confiés à leur administration et la nécessité de disposer à cette fin d'un service spécialisé¹.

Avant la fin de l'année 1947, un Service de Statistiques était établi dans chacun des quatre hauts-commissariats de l'Afrique-Occidentale française, de l'Afrique-Équatoriale française, du Cameroun et de Madagascar, ainsi qu'en Côte-d'Ivoire.

Dans la décennie qui suivit, des services de statistiques furent créés au Togo, en Guinée, au Dahomey (aujourd'hui dénommé Bénin), au Soudan français (le présent Mali), à Saint-Louis, siège des territoires du Sénégal et de la Mauritanie, au Tchad, en Oubangui-Chari (la République centrafricaine d'aujourd'hui), au Moyen-Congo (présentement République du Congo). La création de semblables services était prévue au Gabon, en Haute-Volta, au Niger.

3.3. Les Services de Statistiques de l'Afrique occidentale française

3.3.1. *Le Service de Statistique du Gouvernement Général de l'Afrique occidentale française*

Particulièrement au fait, P.-G. Marietti rapporte que :

La question de la création d'un service de statistique à Dakar a été exposée au Gouverneur Général de l'Afrique occidentale dans une lettre du Ministre des Colonies datée du début de décembre 1944 et antérieure à la circulaire (du 30 décembre 1944). Le projet reçut immédiatement un accueil favorable de la part de ce haut fonctionnaire, qui donna son accord pour la création immédiate du Service au début de 1945².

Le *Service de la Statistique générale de l'A.O.F.*, constitué au sein du Gouvernement Général de l'A.O.F., sis à Dakar, devait être effectivement ouvert, en mai 1945, par *Pascal-Gaston Marietti*, alors Administrateur du S.N.S., assisté par *Andrée Bilquez*, attachée du S.N.S.

Un arrêté du Gouverneur Général n° 1959/PL du 26 juin 1945 créant au Gouvernement Général une « Direction du Plan et de la Statistique » y « logeait » le Service de la Statistique Générale³ ; les attributions en étaient définies par une circulaire n° 521/P du 25 novembre 1945, également publiée, afin que nul ne l'ignore, au *Journal officiel de l'A.O.F.* Cette intégration devait cesser peu après, un arrêté du Gouverneur Général du 21 février 1946 plaçant le Service de Statistique générale sous les ordres directs du Secrétaire général du Gouvernement Général⁴.

1. La plus importante de ces instructions est datée du 30 décembre 1944. Une énumération des plus importantes instructions adressées aux Gouverneurs Généraux et Gouverneurs des Colonies est donnée en *Annexe 4*.

2. Pascal-Gaston Marietti : *La Statistique Générale en France*, un volume in-8°, 1947, page 169.

3. *Journal officiel de l'Afrique occidentale française*, 1945, page 523. La circulaire du 25 novembre 1945 figure page 1024.

4. Pour des raisons non éclaircies, cet arrêté du 21 février 1946 (*J.O.A.O.F.* 1947) aurait été confirmé par un nouvel arrêté en date du 24 décembre (*J.O.A.O.F.*, 1947, page 222).

CONTRIBUTION À UN MÉMORIAL DU SERVICE COLONIAL DE STATISTIQUES

Un *Atelier Central Mécanographique*, relevant du Service de Statistique générale, fut ouvert à Dakar, en juillet 1948¹, par *Jean Bonjour*, alors attaché de l'INSEE, qui en assura la direction jusqu'après sa transmission à la Fédération du Mali, en janvier 1963, puis, à la dissolution de celle-ci, à la République du Sénégal. Dans sa lourde tâche, Bonjour fut assisté par un Chef d'atelier mécanographique de l'INSEE, Robert Mothiron.

Au départ de Marietti, en décembre 1947, le *Service de Statistique du Gouvernement Général de l'A.O.F.* devait rester pour quelque temps sans chef désigné, jusqu'à la nomination, en septembre 1948, d'*Albert Ficatier*. À l'exception d'une absence, de janvier à décembre 1950, durant laquelle il fut remplacé par *Arthur Mullier*, il devait rester à la tête du service fédéral jusqu'en juin 1956.

Avec le titre de *Directeur du Service de Statistique générale et de la Mécanographie*, *André Caffot* assura la conduite du service du 8 juin 1956 au 23 décembre 1957. À son départ, faute de titulaire désigné, la responsabilité du service incombait à divers intérimaires (dont Louis Verrière, Robert Fabre, Robert Blanc) jusqu'à la dislocation de « service fédéral » en conséquence de la disparition de la Fédération de l'Afrique occidentale française.

3.3.2. *Service de Statistiques de la Côte-d'Ivoire*

Ce service fut ouvert dès juillet 1946, à Abidjan, par *Jacques Normand*, Administrateur de l'INSEE, assisté de Renée Banides, attachée de l'INSEE.

La direction en a été ensuite assurée par *Arthur Mullier*, de septembre 1948 à janvier 1950, *Pierre Gillot* assura un intérim, *Antoine Sanson-Carette*, du 16 juillet 1952 au 14 octobre 1957, *Georges Godin*, d'août 1957 à décembre 1960, qui assura, en 1959, sa transmission au Gouvernement de la Côte-d'Ivoire, maintenu par lui à la tête du Service jusqu'en décembre 1960.

Un *Central mécanographique* fut ouvert, à Abidjan, en 1952, par *Georges Sicard de Sailly* auquel succéda, en 1953, *Nicol*, puis, en août 1958, *Bernard Bersot*.

3.3.3. *Service de Statistiques de la Guinée française*

Ce service aurait été ouvert, à Conakry, en septembre 1952, par *Jacques Thibau*, qui en assura la direction jusqu'en juin 1955. Celle-ci fut ensuite confiée à *Michel Mercier*, de juin 1955 à juin 1957, *Bernard Eyquem* de juin 1957 à mars 1958, *Jacques Thibau*, jusqu'à la veille de la proclamation de l'indépendance de la Guinée, le 2 octobre 1958.

Un *Central mécanographique* fut ouvert à Conakry en 1951, par *Pessiau*, auquel succédèrent *Fauret* et *Sicot*.

1. Cette création fut sanctionnée par arrêté du Gouverneur Général du 27 octobre 1948 (*J.O.A.O.F.*, 1948, page 1291).

CONTRIBUTION À UN MÉMORIAL DU SERVICE COLONIAL DE STATISTIQUES

3.3.4. *Service de Statistiques du Dahomey*

Ce service fut ouvert, en juillet 1952, à Porto-Novo, alors capitale du Dahomey, par *Georges Prokhoroff* qui en assura la direction jusqu'en juillet 1954. Celle-ci fut confiée à *Jean-Jacques Branchu*, de juillet 1954 à juillet 1957.

3.3.5. *Service de Statistiques du Soudan français*

Ce service a été ouvert à Bamako, en 1952, par *Jean Leplat*, attaché de l'INSEE. Il devait en conserver la direction jusqu'en juin 1957, la transmettant alors à *Charles Fischer*, qui en assura la transmission, en 1959, au Gouvernement de la nouvelle République du Mali.

3.3.6. *Service de Statistiques « Sénégal-Mauritanie »*

En principe « commun » aux deux territoires, qui avait l'un et l'autre même capitale, ce Service fut ouvert à Saint-Louis, en octobre 1952, par *Louis Marciniak*, alors attaché de l'INSEE. La direction en fut reprise, en octobre 1954, par *Maurice Gagnard*, et en février 1958, par *Jean Leplat*.

Les Services de Statistiques du Niger (Niamey) et de Haute-Volta (Ouagadougou) ne furent ouverts qu'après la proclamation de l'indépendance de ces États.

3.4. Le Service de Statistiques du Togo

Le décret du 15 avril 1946 portant organisation du Service colonial de statistiques fut promulgué au Togo dès le 7 octobre 1946 par arrêté n° 760/Cab du Commissaire de la République. Ce n'est cependant que sept ans plus tard, en 1953, qu'un attaché de l'INSEE, *Pierre Gillot*, put être détaché au Togo.

Après avis de l'Assemblée territoriale, donné en sa séance du 25 novembre 1955, le Commissaire de la République, par arrêté n° 676-56 du 27 juillet 1956, créait et organisait un Service de la Statistique générale du territoire du Togo, directement rattaché à son Secrétariat général¹.

Pierre Gillot devait assurer la direction du service, ainsi que l'exécution d'une enquête socio-économique en pays Kabré, jusqu'en mai 1957. Son assistante depuis novembre 1956, *Elisabeth Vlassenko*, lui succéda, assurant le transfert à la République togolaise du Service de Statistiques du Togo qu'elle continua à diriger, à la demande du Gouvernement togolais, jusqu'en 1965.

3.5. La Statistique générale du Cameroun

Le premier avril 1945, *Gérard Théodore*, assisté d'un agent dactylographe *Raphaël Belinga*, inaugurerait le Service de Statistique générale du Cameroun. Initialement établi à Yaoundé, capitale administrative, il fut transféré, en juin 1946, à Douala.

1. *Journal officiel du Togo*, 16 août 1956, page 734.

CONTRIBUTION À UN MÉMORIAL DU SERVICE COLONIAL DE STATISTIQUES

Théodore parti en avril 1947, la direction du service fut successivement assurée par *Madame Turillot-Cavalle*, de mai 1947 à juin 1950, *Pierre Simonet*, de juillet 1950 à juillet 1952, *Auguste Vesse*, de novembre 1952 à janvier 1956, *Jacques Thibau*, par intérim, de janvier à novembre 1956. *Auguste Vesse* en reprit alors la direction pour la garder jusqu'au 21 mai 1960, après son transfert au Gouvernement camerounais.

Un *Central mécanographique* fut ouvert en juin 1952 par *Montagne* qui devait en assurer la direction jusqu'en 1965.

3.6. Les Services de Statistiques de l'Afrique équatoriale française

3.6.1. Le Service de Statistiques du Gouvernement général de l'Afrique équatoriale française

Avant même d'y être incité par le ministère, le Gouverneur Général Bayardelle, deux semaines après son entrée en fonction, constituait, à Brazzaville, par arrêté du 3 mars 1944, une « *Mission économique* » ayant pour objet « de déterminer aussi exactement que possible les ressources et les possibilités économiques de l'A.E.F. »¹. L'extrême pénurie de personnel qualifié dont souffrait alors l'A.E.F. (aucune « relève » n'avait pu être effectuée depuis 1940) n'ayant pas permis à cette organisation d'œuvrer efficacement, le Gouverneur Général Bayardelle, décidait, par arrêté n° 722 du 9 avril 1945, de lui substituer un « *Bureau de la Statistique et de la Documentation* », directement inspiré des instructions ministérielles n° 2034 relatives à la création de services de statistiques. La mise sur pied de ce Bureau, rattaché à la Direction des Affaires Économiques du Gouvernement Général, fut confiée à un jeune administrateur adjoint des colonies *François Buteri*, en attendant l'arrivée de statisticiens demandés au Service Colonial de Statistiques. Ceux-ci, *Pierre Sanner*, Administrateur adjoint de la France d'Outre-mer, certifié de l'I.S.U.P., et *Geneviève Touvenel*, attachée du S.N.S., (devenue peu après *Madame Le Divelec*) devaient arriver le 17 septembre 1945 et prendre aussitôt leur service.

L'organisation et les attributions du Service de Statistiques de l'Afrique équatoriale française furent redéfinies par arrêté du 4 mars 1946 réorganisant la Direction des Affaires Économiques du Gouvernement Général à laquelle il était rattaché².

La direction du service fédéral de statistiques fut assurée par *Pierre Sanner* du 17 septembre 1945 au 11 juillet 1947, *André Riou*, de fin 1947 au 1^{er} juillet 1949, *Gérard Théodore*, du 1^{er} juillet 1949 au 1^{er} mars 1951, *Edmond Baudier*, de mars à mai 1951, *Arthur Mullier*, de mai 1951 à décembre 1956, *Laurent Bastiani*, de janvier 1957 au 30 septembre 1959.

1. *Journal officiel de l'A.E.F.*, 1944, page 23.

2. Cet arrêté du 4 mars 1946 a été publié au *J.O.A.E.F.*, 1946, page 376. Cette organisation a sans doute connu d'autres modifications, mais elles n'ont pu être répertoriées. Le décret du 16 avril 1946 organisant le Service Colonial de Statistiques fut promulgué en A.E.F. par arrêté du 13 mai 1946, *J.O.A.E.F.*, premier juin 1946, page 606.

CONTRIBUTION À UN MÉMORIAL DU SERVICE COLONIAL DE STATISTIQUES

Un *Central mécanographique* fut constitué à Brazzaville, en 1950, confié à un attaché de l'INSEE, *Bernard Bersot*, qui en conserva la direction jusqu'en juin 1958. Il fut assisté par un agent contractuel, *M. Legros*.

3.6.2. *Le Bureau territorial de Statistiques de l'Oubangui*

La direction de ce Bureau, ouvert à Bangui le premier novembre 1951 par *Charles Fischer*, fut reprise, en août 1953, par *Roger Raphanel* qui en conserva la charge jusqu'en août 1955.

3.6.3. *Le Bureau territorial de Statistiques du Tchad*

Ce Bureau fut ouvert à Fort-Lamy en novembre 1951 par *Fernand Ganon* qui en assura la direction jusqu'en mars 1957 ; celle-ci fut reprise par *Jean Arnaud*, du 3 avril 1957 au 3 septembre 1958 et par *Jean Schneider*, de novembre 1960 à juin 1962.

3.6.4. *Le bureau territorial de Statistiques du Moyen-Congo*

Le chef-lieu du territoire du Moyen-Congo ayant été transféré à Pointe-Noire, un Bureau territorial de statistiques y fut ouvert, en octobre 1955, confié à *André Alignol*, qui servait depuis 1950 à Brazzaville ; il devait rester à sa tête jusqu'en 1961.

3.6.5 *Le Bureau territorial de Statistiques du Gabon*

Ce service ne fut ouvert, à Libreville, qu'en avril 1959, par *Bernard Nouvelle*, attaché de l'INSEE. La direction en fut reprise par *Jean Arnaud*, du premier octobre 1959 à sa transmission au Gouvernement de la nouvelle République du Gabon.

3.7. **Le Service de Statistique Générale de Madagascar**

Le Service de Statistique Générale de Madagascar a été créé à Tananarive, en septembre 1947, par *André Caffot*, administrateur de l'INSEE, qui en assura la direction jusqu'en septembre 1950.

Il eut ensuite pour chef *Roger Jolivot*, qui resta à sa tête jusqu'en janvier 1962, bien après son transfert au Gouvernement de la République malgache.

Un *Central mécanographique* fut ouvert, à Tananarive, le 15 décembre 1950, par *Robert Gaune* qui en assura la direction jusqu'en mai 1961.

3.8. **L'intervention des « missions d'enquête statistiques »**

L'action des services intégrés dans les administrations des territoires d'Outre-mer, exclusivement financés par leurs budgets, a été complétée par celle de « missionnaires » spécialement détachés de la métropole. Ces interventions furent financées, à

CONTRIBUTION À UN MÉMORIAL DU SERVICE COLONIAL DE STATISTIQUES

de rares et minimales exceptions près, par le Fonds d'Investissement pour l'Équipement Économique et Social (F.I.D.E.S.) des territoires d'Outre-mer¹.

La première en date de ces missions a été celle confiée, en 1952, à *J. Leveugle* pour l'établissement des premiers comptes économiques du Cameroun.

Les méthodes d'estimation par « sondage », développées par les statisticiens anglais, gagnant alors la faveur des statisticiens français, leur application à la conduite d'enquêtes démographiques, agricoles, sociologiques fut alors envisagée dans les territoires d'Outre-mer, d'autant que leurs finances et, parfois, leur « disposition », ne se prêtaient pas à des recensements exhaustifs².

Initiée et animée par *J. Royer*, administrateur de l'INSEE, ancien chef de la Statistique Générale de l'Indochine, servant alors l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, une enquête exemplaire « nutrition-niveau de vie » devait être menée, de 1954 à 1956, à Bongouanou, un centre typique de la « boucle du cacao » en Côte-d'Ivoire.

La Guinée, territoire alors choyé par la métropole, fut dans le même temps le terrain d'enquêtes par sondage d'une importante « Mission démographique » conduite de main de maître par *G. Théodore* ; ses investigations ne devaient pas se limiter à la démographie mais s'étendre aux trafics routiers, à l'agriculture, à la sociologie.

Ces deux enquêtes de Bongouanou et de Guinée devaient servir de modèle à l'exécution d'un très grand nombre d'autres, menées dans d'autres territoires de l'A.O.F., de l'A.E.F., du Cameroun et du Togo. Une énumération, qui ne peut être exhaustive, a été établie, elle se limite aux travaux réalisés au temps de l'administration française³.

L'exécution de telles enquêtes a nécessité la mise au point non seulement de procédures statistiques mais aussi d'une logistique complexe. La formation des enquêteurs s'imposait primordiale. Le Service de Statistiques du Ministère de la France d'Outre-mer, en la personne de Théodore, prit une part active à la tenue d'un Centre d'application de statistiques agricoles en Afrique, organisée, en juillet-août 1953, à Ibadan (Nigéria) par diverses organisations internationales⁴. La leçon de l'expérience

1. Ce même F.I.D.E.S. a pris en charge la formation à l'École d'application de l'INSEE de nombreux attachés et administrateurs spécialement recrutés pour les territoires d'Outre-mer. Ces recrues devaient finalement être intégrées dans les cadres de l'INSEE et prendre place dans ses services métropolitains des grades et des fonctions qui attestent leur grande valeur.

2. Si, par considérations « politiques », le Comité Directeur du F.I.D.E.S. accepta une contribution de celui-ci au coût de recensement de la population de quelques centres urbains, il se refusa, par contre, à prendre en charge tout recensement exhaustif de la population, prétextant qu'un tel recensement était un acte d'administration dont les territoires devaient assurer la charge.

La fragmentation des ressources publiques entre collectivités et administrations publiques se refusant à toute coordination est un mal profond, soigneusement entretenu, de la bureaucratie française. Le statisticien colonial français lui doit de n'avoir jamais pu dissiper le dépit et l'envie des prodigieux recensements de leur Empire des Indes exécutés par les administrateurs britanniques.

3. De nombreuses autres enquêtes par sondage ont été conduites avec l'assistance technique et financière de la France dans les ex-territoires d'Outre-mer français, après leur accession à l'indépendance.

4. La logistique du Centre fut assurée par Félix Rosenfeld, ancien directeur de la Statistique Générale de l'Indochine française.

CONTRIBUTION À UN MÉMORIAL DU SERVICE COLONIAL DE STATISTIQUES

française devait être tirée par un *Centre africain de Démonstration d'Enquêtes agricoles par sondage*, tenu à Bingerville (Côte-d'Ivoire), du 4 août au 4 octobre 1957. J. Royer et G. Théodore en furent les principaux animateurs, leurs connaissances et leurs expériences étant exprimées en des manuels dont la valeur demeure.

Il devait advenir, à la fin de l'année 1958, que la République française laissa ses derniers « territoires d'Outre-mer » libres de choisir leur destin. Tous ceux que nous venons de mentionner optèrent pour la reconnaissance de leur indépendance. En conséquence, les services de statistiques créés, ou en cours de création, furent transférés aux Gouvernements des nouveaux États, désormais seuls responsables de leur gestion.

À la plupart de ces services, l'INSEE devait continuer d'apporter sa « coopération technique ». Mais l'histoire de cette action sort de notre propos, et, dans ses premières années tout au moins, elle a déjà été longuement contée¹.

Il ne sied point qu'un mémorial soit critique de celui auquel il est dédié. Celui-ci s'en abstiendra, d'autant que, souffrant de graves lacunes dans son information, il se doit de rester sans conclusion.

1. Albert Ficatier : *Un certain regard sur une des fonctions de l'INSEE. De la statistique coloniale à la coopération technique*. Un volume 18 × 24 cm, 298 pages, Paris, avril 1981, INSEE.